

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le lundi 1^{er} mai 2023

19h40

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Guy Basque	Conseiller
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Pierre Morais	Conseiller
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

Sont absents :	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Rita Benoit	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h40 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Aucun citoyen de présent.

Résolution: 2023-101-CP

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Guy Basque

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le conseiller Guy Basque déclare un conflit d'intérêt pour une partie du point 5.2 « Article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds ».

3. POINTS DE DISCUSSION

3.1. Arrêté sur le code de déontologie.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente des modifications au code de déontologie du conseil municipal.

Résolution: 2023-102-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Pierre Morais

QUE l'administration entame les procédures d'adoption des présentes modifications dès que l'arrêté sera prêt pour son adoption.

ADOPTÉE

3.2 Arrêté concernant l'affichage commercial extérieur.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale informe les membres du comité qu'elle n'a pas reçu de commentaires de la part de membres du conseil sur l'ébauche du présent arrêté qui a été présenté lors de la séance de travail du 24 avril dernier. L'administration demande donc si l'on doit entamer les procédures pour le présent arrêté.

Résolution: 2023-103-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE l'administration entame les procédures d'adoption du présent arrêté.

ADOPTÉE

3.3. Politique sur les assistances financières.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente à nouveau l'ébauche d'une politique d'assistance financière pour des activités sportives. L'administration municipale présente aussi un résumé sur le nombre de tournois provinciaux ou nationaux par année qui se déroulent dans la municipalité. L'administration informe aussi le conseil que si celui-ci accorde le montant de 10 423 \$ pour l'année 2023 pour cette politique, il n'y aurait plus aucun montant pour des demandes d'aides financières de toutes catégories.

Résolution: 2023-104-CP

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Guy Basque

QUE l'administration entame les procédures d'adoption de la présente politique.

ADOPTÉE

3.4 Demandes de dons pour 2023.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente la liste des demandes de dons ou d'aides financières que la municipalité a reçues en date du mois d'avril pour l'année 2023.

Résolution: 2023-105-CP

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit recommandé que la municipalité accorde une aide financière de 1 000,00 \$ au Village de Memramcook pour la 42^e finale des Jeux de l'Acadie.

ADOPTÉE

Résolution: 2023-106-CP

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Réaldine Robichaud

QU'il soit recommandé que la municipalité accorde une commandite de 600,00 \$ à l'école La Villa des Amis de Tracadie-Beach pour leur projet de terrain de « Frisbee Golf ».

ADOPTÉE

Résolution: 2023-107-CP

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Réaldine Robichaud

QU'il soit recommandé que pour le restant du budget pour les aides financières et les dons, ce soit l'administration municipale qui décide de la répartition de ceux-ci pour l'année 2023.

**2 OUI
3 NON**

REJETÉE

Résolution: 2023-108-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Chantal Mazerolle

QU'il soit recommandé que pour le restant du budget pour les aides financières et les dons, ce soit l'administration municipale qui décide de la répartition de ceux-ci pour l'année 2023 à raison de 65 % du budget pour la politique d'assistance financière pour des activités sportives et de 35 % pour les autres demandes.

ADOPTÉE

3.5 Centre-Ville Tracadie – Demande pour un représentant.

Pour information et suivi.

Le conseiller Guy Basque fait part de son intérêt à être représentant de la municipalité sur le comité de Centre-Ville Tracadie mais souhaiterait savoir si d'autres membres du conseil sont intéressés à soumettre leur candidature. Le maire Denis Losier demande si des membres du conseil sont intéressés à soumettre leur candidature. Aucun autre membre du conseil ne signifie son intérêt.

Le conseiller Guy Basque suggère qu'en raison des nombreuses absences des membres du conseil à la présente réunion, que ce point soit reporté à une prochaine réunion. Tous confirment leur accord.

Le directeur général demande que le greffier municipal fasse parvenir à nouveau aux membres du conseil la demande de Centre-Ville Tracadie. Les personnes intéressées devront faire part de leur intérêt au greffier municipal.

3.6 Don d'un compresseur.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente un mémorandum du département de la Sécurité civile ayant pour objet de remettre un compresseur et ses bouteilles à l'Association des pêcheurs de Val Comeau. L'association des pêcheurs avait fait don de ce compresseur à la brigade des pompiers de Sheila dans le passé. La municipalité a depuis fait l'achat d'un nouveau compresseur pour la brigade de pompiers. L'ancien compresseur étant encore fonctionnel, il serait toutefois difficile de trouver des pièces de rechange. Le département de Sécurité civile suggère de le redonner à l'Association des pêcheurs de Val Comeau pour les besoins de plongée sous-marine.

Résolution: 2023-109-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Réaldine Robichaud

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de remettre le compresseur et ses bouteilles à l'Association des pêcheurs de Val Comeau.

ADOPTÉE

5. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Résolution: 2023-110-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

5.1 **Article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.**

Le présent dossier est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

5.2 **Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.**

Les présents dossiers sont discutés sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Résolution: 2023-113-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Pierre Morais

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Chantal Mazerolle propose que la réunion soit levée à 21h20 approximativement.

Roger Robichaud, Greffier adjoint